

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Rouillard

<https://www.cadre21.org/membres/1ff4beef40de3098df808cb9>

Date d'obtention : 2021-03-02 16:42:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode sexto a pour but de guider et de soutenir les intervenants scolaires dans la bonne gestion des situations d'autoexploitation sexuelle et juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

À l'avenir, je pourrai bénéficier de la trousse et du protocole d'intervention Sexto. Cela permettra d'uniformiser les interventions réalisées et m'assurer d'avoir pensé à tout dans le meilleur intérêt de tous les acteurs impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer encore plus de la protection des images intimes des victimes.